

Département de la Loire
Commune de Saint Denis sur Coise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 mars 2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 10

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis-sur-Coise dûment convoqué s'est réuni le jeudi 05 mars 2026 à 20h00, salle de la Mairie, sous la présidence de Daniel BONNIER, Maire.

Date de convocation : 20 février 2026

Présents : Daniel BONNIER, René CROZIER, Jocelyne REDON, Chantal BAILLY, Bernard CARTERON, Bruno MAILLARD, Philippe JACOUD, Bernard BONNIER, Bernadette CHARRETIER, Nadine PICOT, Georges FAURE

Absents excusés : Jean-Louis CASSE (pouvoir à Daniel BONNIER), Monique JACOUD,

Absente : Séverine DE FONSECA

Secrétaire de séance désigné : Philippe JACOUD

D/2026-03-1

Objet : Budget communal - Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affecté à l'investissement exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
investissement	235 406,09		17 573,57	252 979,66
fonctionnement	179 816,81	80 000,00	81 158,96	180 975,77
TOTAL	415 222,90	80 000,00	98 732,53	433 955,43

Le conseil municipal est invité à approuver le Compte Financier Unique 2025 concernant le **budget communal**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202160-20260305-D2026-03-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote

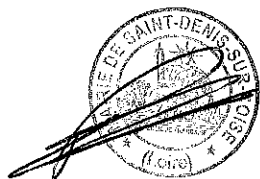
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention

— **Approuve** le Compte Financier Unique 2025 du **budget communal**

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
Daniel BONNIER



Le secrétaire de séance

Publié le : - 6 MARS 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202160-20260305-D2026-03-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026